Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 033-243301215-20261020-571026-DE

FORMATION-ACTION JEUNESSE - 3 TERRITOIRES

FABRIQUE MONDRIAN
1 place Pereire
64100 BAYONNE
contact@fabrique-mondrian.fr
N° TVA Intracommunautaire : FR78999163751
N° SIRET : 99916375100012

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS
39 Boulevard VICTOR HUGO 33670 CRÉON
N° TVA Intracommunautaire : FR 94 243301215
SIRET : 24330121500048

DEVIS N° I-26-07-2

Le dimanche 5 juillet 2026

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT
PHASE 1	Constitution et animation du groupe projet (formation et accompagnement sur mesure à la recherche action) – 9 demi-journées de septembre à juin + temps préparatoire 2,5 jours	1,00	5 600,00 €	20,00	5 600,00 €
PHASE 2	Terrain sociologique sur les 3 CDC : immersion, observation, entretiens : 10 journées -préparation et traitement compris	1,00	8 000,00 €	20,00	8 000,00 €
PHASE 3	Réalisation et production d'un mini-film documentaire thématique 17 minutes; version HD mp4	1,00	4 000,00 €	20,00	4 000,00 €
PHASE 3 BI...	Exposition de sociologie visuelle sans impression : réalisation graphique - livrée format imprimable 70 cm*133cm. + version numérique - 15 à 20 panneaux	1,00	3 500,00 €	20,00	3 500,00 €

Boris TERUEL

Bon pour Accord

FABRIQUE MONDRIAN
1 Place Pereire
64100 BAYONNE
SIRET 999.163.751.000.12 APE 72.20Z

Conditions de paiement :
• 30,00 % soit 7 596,00 € : Acompte à la signature du contrat,
• 70,00 % soit 17 724,00 € : Paiement solde à reception des livrables.

Total HT	**21 100,00 €**
TVA (20 %)	**4 220,00 €**
Total TTC	**25 320,00 €**

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Fait avec Henrri, logiciel de facturation agréé. CONFORME SÉCURISÉ